

Règlement : Urban Run Layracaise

Édition 2026 : Samedi 24 Janvier



**URBAN RUN
LAYRACAISE**

**24
JANVIER
2026**

**COURSE KID
DÉPART 16H**

**13KM
215M D+
DÉPART 17H30**

**5KM
95M D+
DÉPART 17H30**



INSCRIPTIONS :
WWW.LAYRACTRI47.COM
OU
SCANNEZ-MOI

Table des matières

ART.1 - Epreuves.....	2
ART.2 - Assurance.....	2
ART.3 – Documents obligatoires pour participer.....	2
ART.4 - Inscriptions et retraits des dossards.....	3
ART.5 – Départ et arrivée.....	4
ART.6 - Parcours.....	4
ART.7 - Classement et chronométrage.....	4
ART.8 – Sécurité et dispositif médical.....	4
ART.9 - Abandon.....	4
ART.10 – Ravitaillements.....	4
ART.11 – Remise des prix et récompenses.....	4
ART.12 – Couverture photos, vidéos et droits.....	5
ART.13 – CNIL.....	5
ART.14 – Responsabilité du participant.....	5
ART.15 – Responsabilité de l'organisateur.....	5
ART.16 – Annulation de l'épreuve.....	5
ART.17 – Temps limites.....	5
ART.18 – Conditions de course.....	6
Annexe.....	6
Annexe 1 - Questionnaire de santé.....	6
Annexe 2 - Autorisation parentale.....	9

ART.1 - Epreuves

Épreuves ouvertes aux licencié(e)s et non licencié(e)s, femmes et hommes

Epreuve des 5 kilomètres accessible à partir de la catégorie minime (nés en 2012 et 2013)

Epreuve des 13 kilomètres accessibles à partir de la catégorie cadet (nés en 2010 et 2011)

Epreuves kids accessibles à partir de la catégorie Baby (nés en 2020 et après)

ART.2 - Assurance

L'organisateur est couvert par une police d'assurance responsabilité civile. Les participants licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

ART.3 – Documents obligatoires pour participer

La participation aux 5 et 13 Kms de l'Urban run Layracaise 2026 au regard de l'article L.231-2 du Code du Sport impose que les participants répondent à au moins l'un des critères suivants :

- être titulaire d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass' J'aime Courir délivrée par la FFA **en cours de validité à la date de la manifestation**. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et découverte) ne sont pas acceptées.
- être titulaire d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, **sur laquelle doit apparaître la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**.
- **ou pour les non-licenciés majeurs**, une **attestation de fin de parcours prévention santé (PPS)** en vous connectant dans les trois mois précédant la compétition à la plateforme web dédiée : <https://pps.athle.fr> et y suivre les différentes étapes. L'attestation sera téléchargeable à la fin du parcours.
- **ou pour les non-licenciés mineurs**, le décret n° 2021-564 du 7 mai 2021 prévoit qu'il n'est désormais plus nécessaire, pour les mineurs, de produire un certificat médical pour l'inscription à une compétition sportive organisée par une fédération. La production d'un tel certificat demeure toutefois lorsque les réponses au **questionnaire de santé (en annexe)** du mineur conduisent à un examen médical.
 - Si toutes les réponses sont négatives, il suffit de compléter positivement l'attestation de renseignement de ce questionnaire sur l'autorisation parentale (**en annexe**) et la joindre à l'inscription.
 - Si une ou plusieurs réponse(s) sont positives, il faut consulter un médecin pour établir un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive datant de **moins de six mois** et le joindre en plus de l'autorisation parentale lors de l'inscription.

L'ensemble des documents sont à remettre au format pdf ou jpg lors de votre inscription sur la plateforme Klikego dont l'accessibilité se fait depuis l'adresse <https://www.layractri47.com>

ART.4 - Inscriptions et retraits des dossards

L'inscription est payante. Elle doit **être réalisée en ligne** sur la plateforme d'inscription **Klikego** ou sur place avec majoration. La date limite d'inscription en ligne est fixée **au vendredi 23 Janvier à 18h00**.

- **5 kilomètres** : le montant de l'inscription en ligne est de 8€ hors frais de dossier. Sur place, il sera majoré et porté à 13€.
- **13 kilomètres** : le montant de l'inscription en ligne est de 15€ hors frais de dossier. Sur place, il sera majoré et porté à 20€.
- **Kids** : le montant de l'inscription en ligne est de 3€ hors frais de dossier. **Pas de majoration sur place.**

Toute inscription ne sera définitivement prise en compte qu'à la condition d'avoir rempli l'ensemble des conditions suivantes :

- avoir complété intégralement le formulaire d'adhésion.
- avoir fourni tous les documents justificatifs valides nécessaires selon le profil du coureur : autorisation parentale pour les mineurs, certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, numéro de licence FFA.
- avoir procédé au paiement.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Dans le cas où l'épreuve serait annulée, l'organisation remboursera les participants selon l'article 16 du présent règlement. La validation définitive de l'inscription ne sera effective qu'après contrôle par l'équipe organisatrice de la validité des pièces justificatives. En cas d'invalidité d'une ou plusieurs pièces, le coureur sera contacté par mail et/ou téléphone afin d'en être informé et ainsi de fournir dans les plus brefs délais une nouvelle pièce conforme. Tout certificat médical falsifié ou soupçonné de l'être sera rejeté. Si au moins une pièce s'avérait invalide à la date de clôture des inscriptions, le coureur concerné serait disqualifié et ne pourrait donc participer à la course.

Le retrait des dossards et inscriptions sur place se feront :

- du mardi 20 Janvier au vendredi 23 Janvier 2026 chez notre partenaire Rrunning, situé 42 Avenue de Verdun au Passage d'Agen
- le samedi 24 Janvier 2026 à la salle Crebessac (salle de Basket de l'Agglo) – Rue de Badie – 47390 LAYRAC.
 - o de 14h00 à 15h30 pour les courses Kid's
 - o de 14h00 à 16h30 pour le 5kms et le 13kms

ART.5 – Départ et arrivée

Esplanade Charles de Gaulle 47390 Layrac

- Départ 16h00 courses enfants
- Départ 17h30 le 5 km du Brulhois et le 13 Km du Prieuré

ART.6 - Parcours

La circulation **n'étant pas interrompue** sur la totalité du parcours, chaque participant devra respecter le code de la route, suivre le balisage et respecter les instructions des **signaleurs vêtus de gilets haute visibilité**. En cas de manquement à ces engagements, l'organisation pourra déclasser, voire disqualifier un concurrent.

Tracé réalisé à **50% sur bitume / 50 % sur chemin**, une matérialisation vous guidera du départ à l'arrivée. Le concurrent doit connaître les parcours définis par l'organisateur et les suivre entièrement. S'il quitte le parcours, il est tenu de revenir par ses propres moyens à l'endroit même où il l'a quitté. Dans tous les cas d'erreurs de parcours, seul le concurrent est responsable.

ART.7 - Classement et chronométrage

Le chronométrage sera effectué par le biais du **dossard**.

Les participants à la course du **5 kilomètres** seront chronométrés et classés dans les catégories d'âge suivantes : **Minimes, Cadet, Junior, Espoir, Senior, Masters**. Un classement sera établi dans ces différentes catégories distinguant les **femmes** et les **hommes**.

Sur le **13 kilomètres**, le classement sera **identique** à celui de la course des 5 kilomètres excepté pour la catégorie minimes qui n'est pas autorisée à prendre part à cette course. Un classement sera établi dans ces différentes catégories distinguant les **femmes** et les **hommes**.

ART.8 – Sécurité et dispositif médical

Les routes seront sécurisées par des signaleurs pendant la durée de l'épreuve. Néanmoins les participants sont tenus de se conformer au code de la route et de n'emprunter que le parcours officiel. La sécurité routière est assurée par l'organisation. L'organisateur, les concurrents, les partenaires et le public doivent se conformer aux arrêtés de la ville de Layrac et de la Préfecture.

Un dispositif médical sera mis en place sur le Village de l'épreuve le samedi 24 Janvier 2026 de **15h45 à 20h30**.

Le service médical sera assuré par l'association **SPS Coteaux et Landes de Gascogne**. Le service médical mis en place aura la compétence pour décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

ART.9 - Abandon

Tout participant souhaitant abandonner devra se présenter à l'espace chronométrage situé sur le site de départ et d'arrivée afin de le signaler.

ART.10 – Ravitaillements

Il n'y aura pas de ravitaillement sur l'ensemble des courses, elles se feront en autonomie.

Un ravitaillement de fin de course sera présent sur la zone d'arrivée.

ART.11 – Remise des prix et récompenses

Elle se déroulera à **20h00** à la salle de basket. Les récompenses seront attribuées uniquement sur la présentation des athlètes.

Seront récompensés sur chacune des 2 courses et **en distinguant les féminines et les masculins les 3 premiers au classement scratch et les premiers et premières dans chacune des catégories** d'âge suivantes (les récompenses ne sont pas cumulables par un athlète classé au général et en catégorie d'âge) :

- le premier minime (uniquement sur 5 kilomètres)
- la première minime (uniquement sur le 5 kilomètres)
- le premier Cadet
- la première Cadette
- le premier Junior
- la première Junior
- le premier Espoir
- la première Espoir
- le premier Senior
- la première Sénior
- le premier Master A (catégorie regroupant les M0, M1 et M2)
- la première Master A (catégorie regroupant les M0, M1 et M2)
- le premier Master B (catégorie regroupant les M3, M4 et M5)
- la première Master B (catégorie regroupant les M3, M4 et M5)
- le premier Master C (catégorie regroupant les M6, M7 et M8)
- la première Master C (catégorie regroupant les M6, M7 et M8)
- le premier Master D (catégorie regroupant les M9 et M10)
- la première Master D (catégorie regroupant les M9 et M10)

ART.12 – Couverture photos, vidéos et droits

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant les 13 kms, 5 Kms et courses enfants de l'Urban run Layracaise 2026, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

ART.13 – CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisateur, les coureurs peuvent être amenés, s'ils l'ont demandé à leur inscription, à recevoir des propositions d'autres sociétés ou d'associations. S'ils ne le souhaitent plus, il leur suffit de nous écrire en nous indiquant nom, prénom, adresse et adresse email le cas échéant.

ART.14 – Responsabilité du participant

Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il (elle) s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Tout(e) concurrent(e) prenant le départ reconnaît s'être entraîné(e) et préparé(e) en conséquence. Prendre part à une course hors stade relève de la responsabilité individuelle de chaque coureur(euse) qui garde la possibilité de ne pas prendre le départ pour tout motif qu'il (elle) jugera utile.

ART.15 – Responsabilité de l'organisateur

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subi par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

ART.16 – Annulation de l'épreuve

Si une ou la totalité des courses ne pouvaient se dérouler comme prévu pour des raisons qui ne soient pas du fait des organisateurs, il sera restitué à chacun des compétiteurs le solde de leur droit d'inscription déduit des frais de dossier et des dépenses engagées à la date officielle d'annulation (déclaration à la Préfecture).

ART.17 – Temps limites

La mise hors course, pour dépassement de délais, se fera par un responsable de l'organisation.

ART.18 – Conditions de course

Un système d'éclairage ou type lampe frontale est fortement conseillée sur le 5km du Brulhois et **obligatoire sur le 13km du Prieuré.**



QUESTIONNAIRE DE SANTÉ POUR LES MINEURS

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE OU ORGANISÉE PAR UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE, HORS DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES

(Annexe II-23, art. A. 231-3 du code du sport)

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es : ☐ une fille ☐ un garçon ☐ Ton âge :		
Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	☐	☐
As-tu été opéré(e) ?	☐	☐
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	☐	☐
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	☐	☐
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	☐	☐
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	☐	☐
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	☐	☐
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	☐	☐
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	☐	☐
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	☐	☐

Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)	OUI	NON
Te sens-tu très fatigué(e) ?	☐	☐
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	☐	☐
Sens-tu que tu as moins faim ? Que tu manges moins ?	☐	☐
Te sens-tu triste ou inquiet ?	☐	☐
Pleures-tu plus souvent ?	☐	☐
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	☐	☐

Aujourd'hui	OUI	NON
Penses-tu quelques fois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	☐	☐
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	☐	☐
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	☐	☐

Questions à faire remplir par tes parents	OUI	NON
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	☐	☐
Êtes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	☐	☐
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	☐	☐

→VOUS AVEZ RÉPONDU "NON" à toutes les questions : veuillez compléter positivement l'attestation de renseignement de ce questionnaire sur l'autorisation parentale et la joindre à l'inscription.

→VOUS AVEZ RÉPONDU "OUI" à au moins une des questions : veuillez consulter votre médecin pour qu'il vous examine et vous remette le cas échéant un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition et le joindre en complément de l'autorisation parentale à l'inscription.



Autorisation parentale

à joindre à l'inscription

Je soussigné(e) Mr. / Mme / Mlle ⁽¹⁾

Nom : Prénom :

Certifie sur l'honneur être le représentant légal

De : Nom : Prénom :

Et l'autorise à participer à :

- ☐ Epreuves enfants du 24 Janvier 2026
- ☐ l'épreuve du 5kms du 24 Janvier 2026
- ☐ l'épreuve du 13kms du 24 Janvier 2026

J'ai bien noté que durant toute la manifestation, mon enfant reste sous mon entière surveillance. De ce fait, je dégage de toute responsabilité le comité d'organisation en cas d'éventuel accident ou incident.

Et accepte, en cas de nécessité, que des mesures médicales d'urgence puissent être prises sur la personne du (de la) mineur(e) ci-dessus dénommé(e).

A Signature

Le

(1) Rayez la mention inutile – (2) Cochez la case correspondante

Attestation du questionnaire de santé

(Pour les mineurs **non licenciés** seulement)

Je soussigné(e) Mr. / Mme / Mlle ⁽¹⁾

Nom : Prénom :

Certifie sur l'honneur être le représentant légal

De : Nom : Prénom :

- ☐ Atteste que mon enfant et moi-même avons répondu **négativement** à toutes les questions du questionnaire de santé pour mineur, publié par l'arrêté du 7 Mai 2021.
- ☐ Atteste que mon enfant et moi-même avons répondu **positivement** à au moins une réponse du questionnaire de santé pour mineur, publié par l'arrêté du 7 Mai 2021, et m'engage à joindre un certificat médical datant de moins de six mois à la date de la compétition)

A Signature

Le